

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2024

n° 029-24

Objet : *RS - Approbation de la convention de mission d'assistance au maître d'ouvrage entre la commune de La Ravoire et Grand Chambéry relative à la transformation d'un local commercial en médiathèque*

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2024

délibération n° 029-24

objet **RS - Approbation de la convention de mission d'assistance au maître d'ouvrage entre la commune de La Ravoire et Grand Chambéry relative à la transformation d'un local commercial en médiathèque**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que dans le cadre du projet d'agglomération, il a été décidé de développer un service d'appui aux communes portant notamment sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des opérations de réhabilitation, d'extension ou de construction de bâtiments.

L'actuelle médiathèque municipale de la commune de La Ravoire n'offre plus les conditions nécessaires à la poursuite de l'activité dans des conditions satisfaisantes au regard des besoins d'agrandissement et de mise aux normes relatives à l'accessibilité notamment pour les personnes handicapées.

La commune de La Ravoire a donc décidé de relocaliser la médiathèque dans un local lui appartenant situé au cœur de la commune, et souhaite aujourd'hui lancer l'opération de transformation de ce local commercial en médiathèque.

Les services internes de la commune de La Ravoire faisant face à un pic d'activité, la commune a sollicité Grand Chambéry, afin de conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans l'objectif de l'aider à mener à bien le suivi de cette opération.

Pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est convenu que la commune de La Ravoire versera à Grand Chambéry une rémunération de 14 160 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien cette opération,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Vu la délibération n° 104-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 définissant les modalités de mise en œuvre du service d'appui aux communes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention de mission d'assistance au maître d'ouvrage entre la commune de La Ravoire et Grand Chambéry relative à la transformation d'un local commercial en médiathèque,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

029-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention de mission d'assistance au maître d'ouvrage entre la commune de La Ravoire et Grand Chambéry relative à la transformation d'un local commercial en médiathèque

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 -
Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte :

28 mars 2024

Annexe(s) :

Convention Assistance aux communes La Ravoire Médiathèque

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240328-lmc1H31217H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31217H1

Date de transmission en Préfecture :

05 avril 2024

Date de réception en Préfecture :

05 avril 2024

Date de publication sur le site internet:

vendredi 05 avril 2024